



Mardi 23 juin 2009

JOURNEE D'ETUDES FRANCO-ESPAGNOLE DE DROIT COMPARÉ

"L'incidence du droit européen sur les droits nationaux : l'exemple du droit de la famille"

Jeudi 25 juin 2009

Le **CRAJ**, Centre de Recherche et d'Analyse Juridiques et l'**OFAP**, Observatoire de droit comparé sur la Famille et les Personnes de l'UPPA organisent une journée d'études franco-espagnole de droit comparé, intitulée "**L'incidence du droit européen sur les droits nationaux : l'exemple du droit de la famille** », le **jeudi 25 juin 2009**, salle **Chadefaud à l'IRSAM**.

Dans ce cadre, vous êtes conviés à une conférence de presse, le jeudi 25 juin 2009 à 14h, à l'IRSAM, en présence de :

- **M. Jean-Jacques Lemouland, directeur de l'UFR de Droit, Economie, Gestion, professeur de droit privé, co-directeur du CRAJ**
- **M. José Javier Hualde Sanchez, professeur de droit civil à l'Université du Pays Basque**

Le désir de développer des relations transfrontalières a conduit l'Observatoire de Droit Comparé, unité de recherche du CRAJ (Centre de Recherche et d'Analyse Juridiques) à nouer spécialement des relations avec l'Université du Pays Basque. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'organisation de la présente journée.

Le droit européen constitue, en effet, un vecteur favorable à ces échanges. Le droit espagnol et le droit français ont été confrontés depuis plusieurs années à une poussée de plus en plus forte des normes européennes. Pour autant, leur réaction face à ces normes, leur façon de les appréhender et de les intégrer sont très différentes. Un éclairage sera apporté sur ce point respectivement par des publicistes français et espagnols.

Pour illustrer cette incidence du droit européen, un exemple semblait nécessaire. Celui du droit de la famille s'est imposé d'emblée car il est celui sur lequel les tensions sont les plus fortes. En outre, le positionnement transfrontalier peut ici faire émerger des questions spécifiques (autorité parentale, acquisitions de biens, etc.).

Le choix a été fait, pour développer cet exemple, de partager le séminaire en deux volets bien distincts. Dans un premier temps, une présentation sera faite respectivement par des juristes français et leurs homologues espagnols, de l'incidence des normes européennes sur l'évolution du droit de la famille, en France d'une part, en Espagne d'autre part.

Dans un second temps, une série de questions concrètes sera soumise aux participants pour susciter leurs réactions et mesurer la différence ou la similitude des approches. Cette deuxième partie verra intervenir non seulement des universitaires mais également quelques représentants de professions plus particulièrement concernées par ces questions pratiques (magistrats, avocats, notaires).

Contact presse : M. Jean-Jacques Lemouland, directeur de l'UFR de Droit, Economie, Gestion, professeur de droit privé, co-directeur du CRAJ, 05 59 40 80 91, jean-jacques.lemouland@univ-pau.fr